



Partenaires

La Ville de Livry-Gargan travaille en partenariat avec les autres collectivités territoriales qui interviennent chacune dans leurs domaines de compétences respectifs.



L'Établissement public territorial Grand Paris Grand Est

Livry-Gargan fait partie de l'établissement public territorial (EPT) Grand Paris Grand Est, qui regroupe 14 communes et dont le siège est à Noisy-le-Grand. Outre Livry-Gargan, l'EPT se compose de Clichy-sous-Bois,

Montfermeil, Coubron, Gagny, Gournay-sur-Marne, Neuilly-Plaisance, Neuilly-sur-Marne, Noisy-le-Grand, Le Raincy, Les Pavillons-sous-Bois, Rosny-sous-Bois et Villemomble.

Présidé par Xavier Lemoine, maire de Montfermeil, l'EPT se compose de 80 conseillers, Pierre-Yves Martin en est vice-président en charge des finances, de l'administration générale et de l'achat responsable.

Les compétences de Grand Paris Grand Est :

- ▶ l'eau et l'assainissement
- ▶ la prévention et la gestion des déchets
- ▶ le développement économique
- ▶ l'emploi, la formation et l'insertion
- ▶ le renouvellement urbain
- ▶ la politique de la ville et la cohésion sociale
- ▶ la mobilité
- ▶ l'aménagement et l'urbanisme



Établissement public territorial Grand Paris Grand Est
11 boulevard du Mont d'Est
93160 Noisy-le-Grand



Tél. : 01 41 70 39 10

Site : www.grandparisgrandest.fr



seine-saint-denis
LE DÉPARTEMENT

Le Département de Seine-Saint-Denis

En 2015, le conseil général est devenu le conseil départemental. Celui de la Seine-

Saint-Denis est constitué de 42 conseillers départementaux élus pour 6 ans. Stéphane Troussel en est l'actuel président.

Les principales compétences du Département

L'action sanitaire et sociale

- ▶ enfance, protection maternelle et infantile (PMI)
- ▶ personnes handicapées : politiques d'hébergement et d'insertion sociale, prestation de compensation du handicap (loi du 11 février 2005);
- ▶ personnes âgées : création et gestion de maisons de retraite, politique de maintien des personnes âgées à domicile (allocation personnalisée d'autonomie);
- ▶ prestations légales d'aide sociale: gestion du revenu de solidarité et contribution à la résorption de la précarité énergétique

L'éducation

- ▶ construction, entretien et équipement des collèges.

L'aménagement du territoire

- ▶ gestion de la voirie départementale
- ▶ gestion des ports maritimes et intérieurs, ou de certains aérodromes
- ▶ équipement rural
- ▶ gestion de l'eau
- ▶ aménagement foncier
- ▶ développement touristique

La culture et le sport

- ▶ préservation le patrimoine et favorisation de l'accès à la culture pour tous soutien à l'action sportive

La sécurité incendie

Vos conseillers départementaux :

- ▶ Sylvie PAUL-BERNARD
- ▶ Pierre-Yves MARTIN



Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis
Hôtel du Département - Esplanade Jean-Moulin
93000 Bobigny



Tél. : 01 43 93 93 93

Site : www.seine-saint-denis.fr



La Région Île-de-France

La Région Île-de-France regroupe 1 281 communes et 8 départements dont 4 sont regroupés en métropole (Paris (75), les Hauts-de-Seine (92), la Seine Saint Denis (93), le Val de Marne (94).

Les autres départements sont la Seine et Marne (77), les Yvelines (78), l'Essonne (91) et

le Val d'Oise (95).

Elle comporte 11,8 millions d'habitants et représente 19% de la population française.

Le conseil régional compte 209 élus franciliens. Il est présidé par Valérie Pécresse.

Les compétences de la Région :

- ▶ aménagement et transports
- ▶ lycées et enseignement supérieur
- ▶ formation et emploi
- ▶ développement économique
- ▶ recherche et innovation
- ▶ environnement
- ▶ logement et renouvellement urbain
- ▶ solidarité et lutte contre les discriminations
- ▶ culture et loisirs
- ▶ Europe et international



Conseil régional d'Île-de-France
2 rue Simone Veil
93400 Saint-Ouen-sur-Seine

Tél. : 01 53 85 53 85

Site : www.iledefrance.fr



La Métropole du Grand Paris

La Métropole du Grand Paris est une intercommunalité, dense et urbaine, qui a vu le jour le 1^{er} janvier 2016 et qui regroupe la ville de Paris, 123 communes des trois départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis (dont Livry-Gargan) et du

Val-de-Marne et 7 communes de l'Essonne et du Val d'Oise.

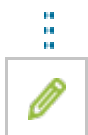
La Métropole du Grand Paris travaille sur les enjeux d'un territoire qui dépassent les frontières municipales, dans le cadre d'une alliance des communes.

Elle compte plusieurs instances, composées d'élus qui débattent, proposent ou délibèrent sur tous les sujets métropolitains. Son président est Patrick Ollier.

Les compétences de la Métropole :

- ▶ l'aménagement de l'espace métropolitain
- ▶ le développement et l'aménagement économique, social et culturel
- ▶ la politique locale de l'habitat
- ▶ la protection et la mise en valeur de l'environnement et la politique du cadre de vie
- ▶ la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations

Exemple : la Métropole du Grand Paris a attribué à la Ville un montant de près de 400 000 € entre 2019 et 2021 permettant des travaux d'amélioration énergétique au sein du groupe scolaire Bellevue.
[En savoir plus](#)



Métropole du Grand Paris
15-19 avenue Pierre Mendès-France
75013 Paris

Tél. : 01 82 28 78 00

Site : www.metropolegrandparis.fr



MAIRIE DE LIVRY-GARGAN
3 PLACE FRANÇOIS-MITERRAND - BP 56 - 93891
LIVRY-GARGAN

☎ 01 41 70 88 00 📠 01 43 30 38 43